Image not found or type unknown

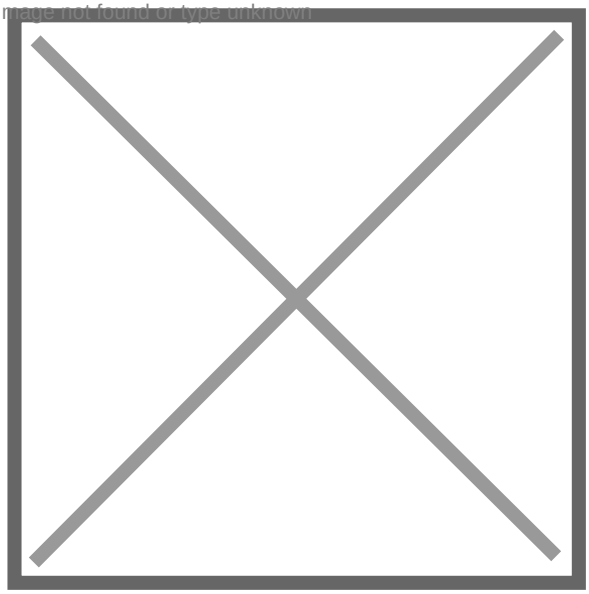

APS ou récépissé autorisant le travail

Par **Fabeyene**, le **24/05/2015** à **20:33**

Bonjour,
Je suis camerounaise et j'ai un diplôme d'ingéniur obtenu pour l'année 2012/2013. A sa suite j'ai fait une licence de management de projets pour l'année 2013/2014 que je n'ai pas pu terminer. j'ai demandé pour l'année 2014/2015 une aps à la préfecture de Limoges qui me l'a refusé sous prétexte que mon diplôme ne date pas de l'année en cours. j'ai fais un recours devant le TA en décembre 2014 après avoir fait un recours gracieux. Aujourd'hui j'ai une promesse d'embauche et je voulais savoir si ce nouvel élément peut faire accélérer la réponse du tribunal administratif en vue de l'urgence de la date d'embauche.

Ma date d'embauche étant le 01/06/2015, est ce que j'ai une possibilité d'avoir pour cette date en allant dans une préfecture un récépissé qui m'autorise à travailler si jamais,ma promesse d'embauche ne peut accélérer la réponse du tribunal adminstratif.

Je vous remercie pour votre retour.

Par **alterego**, le **25/05/2015** à **09:52**

Bonjour,

Comment un employeur peut-il établir une promesse d'embauche, avec les risques que cela comporte pour lui, sans avoir la certitude que le postulant soit autorisé à travailler ?

De plus cette promesse ne change rien au motif du refus opposé par la Préfecture.

Il est peut probable que la Préfecture attaquée ait déjà présenté ses observations en défense. Observations qui vous seront transmises et auxquelles il vous appartiendra de répondre par un mémoire en réplique.

Pour conclure, votre initiative ne devrait pas avoir l'effet accélérateur que vous espérez.

Cordialement

Par **Fabeyene**, le **25/05/2015** à **10:39**

Je vous remercie pour votre retour
Et je ne peux faire aucune demande ou démarche avec cette promesse d'embauche? Il n' y a rien que je puisse faire?

Merci encore.

Par **alterego**, le **25/05/2015** à **13:31**

Le problème pour vous n'est pas la promesse d'embauche mais le motif du refus administratif et rien d'autre.

Soyez assurée que si j'avais été le conseil de l'employeur, celui-ci ne vous aurait jamais établi de promesse d'embauche. L'un comme l'autre avez pêché par ignorance.

Pourquoi vouloir obtenir par la force ce que vous savez que vous obtiendrez, au pire, dans les deux années qui viennent ?

A trop vouloir précipiter les choses vous commettez des erreurs et vous en faites faire.

Cordialement

Par **Fabeyene**, le **25/05/2015** à **13:53**

Je ne comprends pas votre approche.
Car je crois que même pour la régularisation, un dossier doit contenir un promesse d'embauche.La personne étant en situation irrégulière.
Que risque l'Entreprise et moi au vu de cette promesse, car même si je veux travailler, je ne veux pas mettre cette entreprise en difficulté? Pour mon dossier je compte bien mettre le mémoire introductif plaidé au tribunal administratif pour expliquer que il est en instance.

Je vous remercie pour ces informations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **alterego**, le **25/05/2015** à **20:20**

Mon approche,

"J'ai demandé pour l'année 2014/2015 une aps à la préfecture de Limoges qui me l'a refusé sous prétexte que mon diplôme ne date pas de l'année en cours"

Un prétexte est une raison mise en avant pour cacher le vrai motif d'une action, alors que la Préfecture a, de manière fort explicite, motivé son refus. Remplacez le mot prétexte par celui de **motif** ou d'**objet**.

Voilà pourquoi je vous ai répondu ***"...cette promesse ne change rien au motif du refus opposé par la Préfecture".***

La production d'une "promesse d'embauche" ne change rien au fait que votre diplôme ne date pas de l'année en cours.

Mon approche n'a pas pour but de vous contrarier ou de vous vendre du rêve. Maintenant, si votre situation venait à aller dans le sens que vous souhaitez tant mieux pour vous.

Cordialement

Par **Fabeyene**, le **25/05/2015** à **20:36**

Merci pour vos éclaircissements.

Avez vous s'il vous plaît des solutions cependant à me proposer?
Ne puis je donc faire aucune démarche en attendant la réponse du TA?
Que puis je faire avec cette promesse?

Attendre 2 ans sans rien faire c du temps gâché et sans moyen de vivre décemment.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés